

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre.  
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		AVOCAT												
Nature de l'activité (1)		495 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET		si exercice en société (2) AV								Nombre d'associés AS				
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV <input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA			AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion AN		Nombre de salariés		AP	Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①										AA	119 136	104,72 %
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②										AB	905	0,80 %
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés _____) ③										AC	4 462	3,92 %
	4	Montant net des recettes										AD	113 769	100,00 %
	5	Produits financiers ④										AE	42	0,04 %
	6	Gains divers ⑤										AF	1 658	1,46 %
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)										AG	115 469	101,49 %
D É P E N S E S	8	Achats ⑥										BA	482	0,42 %
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦								BB	4 785	4,21 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	3 840	3,38 %	
	11	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée								BD			
	12		Contribution économique territoriale								JY	450	0,40 %	
	13		Autres impôts								BS	1 162	1,02 %	
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 953	3,47 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	6 394	5,62 %
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨										BW	867	0,76 %
	17	Entretien et réparations										BH	5 051	4,44 %
	18	Personnel intérimaire												
	19	Petit outillage ⑩												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪										BJ	6 204	5,45 %
	22	Primes d'assurances												
	23	Frais de véhicules ⑫										BK	13 055	11,48 %
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/> ) Autres frais de déplacements (voyages...)													
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 11 111 dont facultatives BU 1 944										BM	9 401	8,26 %	
26	Frais de réception, de représentation et de congrès													
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
28	Frais d'actes et de contentieux													
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 2 184 1,92 %													
30	Autres frais divers de gestion										BN	247	0,22 %	
31	Frais financiers ⑭													
32	Pertes diverses ⑮													
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	55 981	49,21 %	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

**COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL**

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

AVOCAT

N° SIRET

495 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT		Divers à déduire		Dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »		Dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »		Dont exonération sur le bénéfice « jeunes entreprises innovantes »		Dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »		CL	Total	
		CS	AX	AW	CT	CU	CO	CI	CQ					
4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)										CA	59 487	52,29 %
	35	Plus-values à court terme (16)										CB	62	0,05 %
	36	Divers à réintégrer (17)										CC	1 478	1,30 %
	37	Bénéfice Sté civile de moyens (18)										CD	10	0,01 %
	38	TOTAL (lignes 34 à 37)										CE	61 037	53,65 %
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)										CF		
	40	Frais d'établissement (19)										CG	5	
	41	Dotation aux amortissements (20)										CH	915	0,80 %
	42	Moins-values à court terme										CK	16	0,01 %
	43	Divers à déduire		CS	1 189	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE		AX				CL	1 782	1,57 %
				AW	213	dont abondement sur l'épargne salariale		CT	51					
				CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »		CO						
				CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »		CQ						
	44	Déficits Sté civile de moyens (18)										CM	46	0,04 %
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)										CN	2 765	2,43 %
	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)										CP	58 272	51,22 %
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)										CR		
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :									CX	21 789	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :									CY	3 306	
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :									CZ	342	
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :									AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)													
(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.														
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)						
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)									
	T		X			13 001								
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques														
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A		B			

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.